

Compte rendu CAPA Contestation RDV de carrière du 17 mai 2021 **En visio**

Cette CAPA a été décalée dans le temps puisqu'à la première convocation les documents de travail n'ont été transmis que 48 heures à l'avance, incomplets et avec des erreurs.
Nous avons donc décidé de ne pas siéger à la date prévue.

Déclaration liminaire jointe.

Nous demandons un certain nombre d'éléments dont nous n'avons pas eu les chiffres, on nous promet de nous les faire parvenir (répartition par sexe et par échelon des avis).
A ce jour, toujours rien reçu du rectorat malgré plusieurs relances. On a juste le nombre de demandes en fonction du RDV de carrière :

Recours rendez vous de carrière professeurs d'EPS				
	1er RDVC	2ème RDVC	3ème RDVC	Total
Nombre de recours	1	4	8	13
Recours gracieux accordés	1	2	5	8
Saisine de la CAPA	1		3	4

Après lecture de notre déclaration liminaire, M. VILLEROT (en l'absence de M. JAILLET DRH) intervient dans un monologue qui laisse tous les commissaires paritaires sans voix, tellement c'est en décalage avec la réalité. Il parle des effets qu'il dit bénéfiques de la loi de transformation de la fonction publique :

- Augmentation de la satisfaction des mutations sur le rang du vœu le plus élevé, plus de demandes satisfaites.
- Pas de dégradations – pas d'erreurs – Il reconnaît quelques corrections matérielles relativement rares et pas plus nombreuses que les années précédentes.
- Ne partage pas du tout notre point de vue sur le mépris des personnels,
- Rappelle que de ne pas travailler avec les organisations syndicales n'est pas un vœu de la Rectrice mais que le Rectorat a essayé de faire aussi bien sinon mieux sans cette collaboration.

Contingent d'avis final excellent donné par la Rectrice

31,58 % au 1^{er} RDV
34,48 % au 2^{ème} RDV
32,31 % au 3^{ème} RDV

13 collègues ont fait des recours, 8 ont obtenus avant la CAPA une modification positive de leur avis final.

4 ont saisis la CAPA.

3 collègues n'ont pu être visités, ce qui correspond à des congés maternités, maladie ou refus d'évaluation (rappel du DRH un refus d'évaluation peut aller jusqu'à une sanction disciplinaire).

Sur les 4 dossiers nous obtenons 2 modifications.

2 collègues sont maintenus, mais nous votons contre la décision qui nous semble injustifiée pour une collègue (l'IPR M. Renault lui assure à plusieurs reprises à l'oral de son soutien et de la modification de son évaluation mais écrit l'inverse en demandant au Rectorat de maintenir cette collègue).

Le processus de CAPA en visio ne nous permet pas de répondre immédiatement au DRH.
Nous discutons après coup entre commissaires paritaires et partageons les propos de M. VILLEROT nous mettent mal à l'aise voir très en colère.
Si on, comprend bien ses propos, les mutations c'est plus efficace depuis que les syndicats sont exclus des CAPA. C'EST FAUX et ARCHI-FAUX !
C'est un élément de communication. Cela sous-entend qu'il compare une année sur l'autre alors que ce n'est pas possible, pas le même nombre de postes, de candidats, de nature de postes.
Mais le pire c'est que nous avons toujours amélioré le projet rectoral qui nous était proposé dans le cadre de la transparence des actes de gestion. Dire que le mouvement est plus "fluide" depuis que nous ni participons plus, ça énerve, mais hélas vrai puisque le critère d'équité et de transparence ont disparus, il peuvent effectivement faire autant de mut qu'ils désirent car en dernier ressort la réponse sera "c'est une décision de le rectrice".
Nous décidons de faire apparaître dans le Pv, les remarques de M. VILLEROT et DE les commenter dans la prochaine déclaration liminaire (Cf dernière CAPA Avancement juin 2021).

Cécile BLYWEERT) Commissaires Paritaires
Céline DOMERGUE) SNEP FSU